

ANNULE ET REMPLACE

**DECISION PPERF N°10 047/2017
FIXANT LES TARIFS DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT AUX SOINS D'URGENCE**

Vu l'article L 6143.7 du code de la santé publique, les tarifs du Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2018 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

**Tarifs du C.E.S.U.
(Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence)
applicables au 1^{er} janvier 2018**

Tarifs CESU 2017	Formation initiale en gestes et soins d'urgence		Formation continue en gestes et soins d'urgence		Formation Médicale continue	Formation à l'échographie d'urgence
	Tarif horaire pour groupe de 8 à 12 personnes pris en charge par le CESU	Tarif horaire pour un groupe de 8 à 12 personnes pris en charge par un formateur CESU associé à un formateur de la structure	Tarif / jour (groupe de 8 à 12 personnes) (*)	Tarif / jour (individuel) (*)	Tarif / jour (individuel)	Tarif / jour (individuel)
1) Etablissements publics ou assimilés (Ets participant au service public)	70 € / heure	35 € / heure	sur place au CESU : 1 040 € / jour à l'extérieur : 1 210 € / jour	140 € / jour	256 € / jour	375 € / jour
2) Etablissements ou entreprises privés, associations, écoles privées...	100 € / heure	-	sur place au CESU : 1580 € / jour à l'extérieur : 1750 € / jour	160 € / jour	256 € / jour	375 € / jour

(*) pour les formations AFGSU, les tarifs incluent la délivrance de l'attestation de formation lorsque l'intégralité de la formation est assurée par le CESU, soit 10,30 € / personne

Fait à Nantes, le 12 DEC 2017

Ronan GUIHENEUF
Directeur des Affaires Financières
Direction du Pôle Pilotage de l'Effcience
et des Ressources Financières